

La Pétanque Felletinoise

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2019.

par Aymeric Delaplace (trésorier).

Début de l'AG à 10h15 ; 16 présents + 5 retards : 21 au total.

Mot du vice-président Eric de Matteïs : (en remplacement du pdt Guy Bienarivé ; absent)

Notre vice-pdt adresse ses remerciements aux personnes présentes et souhaite une bonne AGO à chacun. Il rappelle qu'après une année 2018 quelque peu mouvementée, puisque nous avons connu 3 bureaux et 3 CA différents, cette année 2019 s'est plutôt déroulée sans trop de vagues et que les décisions à prendre ont été prises et les activités régulières se sont tenues normalement.

Bilan financier du trésorier Aymeric Delaplace :

Notre trésorier, avant de faire part des résultats à l'assemblée a tenu à dire que selon lui, les finances doivent être à l'image de la structure qu'elles soutiennent et a donc choisi d'éclairer seuls certains points. Il a précisé que chacun pouvait consulter le détail à l'aide du PC de l'association à disposition ce jour, ou recevoir de sa part l'ensemble des documents comptables ; ce à quoi aucune demande n'a été faite.

Il en ressort que l'association a 86 membres, dont 67 dits "actifs" (licenciés auprès d'une fédération), 14 sont des femmes. Les licences féminines ont été offertes pour la moitié (15€) par l'association, alors que les licences "jeune" étant gratuites ont échappées au décompte.

L'année "UFOLEP" a représenté un budget de 503€ largement "couvert" par ses activités, dégagant un résultat net de près de 300€ compte tenu du paiement des licences.

L'année "FFPJP" a représenté un budget de plus de 3800€, dont les frais d'inscriptions, de fonctionnement et d'affiliation pour une part avoisinant 1800€ (730€ correspondants aux inscriptions aux championnats départementaux) et l'achat des licences pour un montant de 2010€. L'année "FFPJP" montre un "bon" déficit. A noter une baisse significative des rentrées liées aux buvettes régulières hivernales (environ 50 % de moins par rapport à 2018).

En ce qui concerne l'Association en elle-même, mises à part les cotisations de ses 86 membres pour un total de 860€, la recherche de partenaires et sponsors n'a pas abouti (hormis les 5 % de fidélité à l'Intermarché de Mme Ober), tout comme aucun évènement (type loto, karaoké ou autre) n'a été organisé ni tenu par ses membres. La vie associative ; ce que notre trésorier appelle les "dépenses volontaires". Comprenant : l'assurance (163€) ; les dépenses courantes liées au boulodrome dont les repas offerts, les apéritifs offerts et l'hébergement du site internet www.lapetanquefelletinoise.fr (1017€) ; les dépenses quotidiennes de café offert (~150€ et certains paquets apportés par des membres ou des visiteurs) ; les investissements exceptionnels du type aménagements et entretiens des terrains et abords du boulodrome (1658,21€) ; la participation à la dotation du Trophée Jean Coste (~580€) ; les repas des journées finales 2018 (466€) ; les licences féminines prises en charge à 50 % (210€ en FFPJP, 45€ en UFOLEP).

Pour finir : les dettes auprès de l'association dont les licences impayées (240€) ; vestes et impers impayés ou non-rendus ; déficits ponctuels dans la caisse "buvette" et délais de paiements non-honorés.

Bilan Moral du secrétaire Jean-Dominique Padovani :

Notre secrétaire a dressé un tableau mitigé entre une année hivernale montrant peu de résultats, et une année de championnats "maigre" malgré la multiplication des engagements. Il a mis en relief le fait qu'obtenir un résultat de championnat tenait du "challenge". Il a aussi précisé que le quotidien du boulodrome et les petits concours organisés l'été avec les moyens de l'association ont montré une constance dans la participation. Les objectifs des concours officiels ont été atteints même si la formule du Trophée Jean Coste a été modifiée.

A souligner, la critique de notre vice-président à l'égard de l'équipe fanion qui joue en régional lorsqu'il espère que tout le crédit accumulé par ses joueurs ne sera pas dépensé de façon irraisonnée mais que le reste retournera bien dans les caisses de l'association étant donné que cette année le CA a octroyé le droit à l'équipe CRC de créer des concours afin de récolter les fonds nécessaires à son fonctionnement.

Notre secrétaire a rappelé à l'occasion que c'était à titre d'expérience que le CA a concédé le droit à l'équipe CRC de récupérer du crédit lié au travail bénévole de quelques-uns de ses membres mais que cela n'avait pas de valeur de règle ni présente, ni future, sauf avis du prochain CA de reconduire l'expérience ou d'officialiser la pratique.

Vote du nouvel article au règlement :

Notre secrétaire a démarré l'explication de ce nouvel article qui voit la création de "sections UFOLEP et FFPJP" en lieu et place de la Commission Sportive. Ce dans le but d'alléger la tâche du CA et de mieux organiser l'année de chacune des activités liées à ces deux fédérations. Notre trésorier a demandé des éclaircissements à notre secrétaire quant aux modalités de fonctionnement et du travail bénévole lié à ces sections. Ce qui n'a pas été "simple". La discussion suivante a vu contribuer plusieurs membres de l'association qui se sont parfois prononcés quant à leur vote durant des échanges qui ont duré presque une heure et demie.

Nous avons ensuite voté mais nous n'étions plus que 15 à y prendre part. Seuls 3 votes "contre", le nouvel article a été adopté. Ce vote, de par les discussions qu'il a généré, a montré les limites de la compréhension entre membres en général, étant donné le nombre de répétitions des idées "pour" ou "contre", et le manque de clarté chez certains quant à leurs fins. Il ne s'agissait pas de "signer l'arrêt de mort" ni de la compétition avec la FFPJP, ni de l'association par une mise en sommeil, mais plutôt de réveiller ou tenter d'éveiller au besoin "urgent" de bénévoles et surtout de la part des membres *actifs* qui "se font servir plutôt qu'ils ne servent". Ce qui n'a pas été compris à nouveau comme le montre le manque d'intérêt de la part de plus de 75 % des membres (absents ce jour) et aucun des présents pour constituer le CA. Aucun vote "contre" de la part des 15 membres encore présents n'a récusé la présence des volontaires au CA ; Eric de Matteï, Jean-Dominique Padovani, Jean-Jacques Boudin et Aymeric Delaplace.

Fin de l'AGO à 13h40 suivie d'un verre de l'amitié.